



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

classement

Question écrite n° 62535

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le fait que les ruines de l'ancienne abbaye de Villers-Bettnach se trouvent dans le site de la vallée de la Canner qui est protégé. Cependant, les ruines et les bâtiments annexes de l'abbaye ne sont pas directement pris en compte. Compte tenu de certains projets immobiliers, elle souhaiterait donc qu'elle lui indique s'il ne serait pas possible de procéder le plus rapidement possible à l'inscription ou au classement de ces éléments du patrimoine au titre des Monuments historiques.

Texte de la réponse

Les vestiges les plus intéressants de l'ancienne abbaye de Villers-Bettnach sont protégés au titre des monuments historiques. En effet la porte monumentale et les restes de la chapelle sont classés. Cette protection a pour conséquence que tout projet immobilier aux abords serait soumis à l'avis conforme de l'architecture des bâtiments de France. Les autres ruines ne semblent pas présenter aujourd'hui un intérêt suffisant pour justifier une telle protection.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62535

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3457

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4659